

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**ASBL Vivons Ensemble**

**- LA CARRIERE DE GORE, PROPRIETE DU SPW -**  
**UN CHANTIER DEMESURE, UNE REGION HORS LA LOI,**  
**LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI ET UN DANGEREUX PRECEDENT**



**Les faits :**

Depuis le 21 janvier 2021, la population Andennaise et les riverains ont appris par enquête publique que les travaux entrepris il y a plus de 4 ans sur le site de la carrière de Gore (à hauteur de Sclayn sur la RN90) étaient réalisés sans autorisation ni permis.

Malgré de nombreuses plaintes, des demandes et des échanges restés infructueux, malgré l'avis négatif des autorités communales, et dans l'attente de la recevabilité d'une demande de régularisation caduque, la direction de la carrière s'obstine à poursuivre ses activités conduites dans l'illégalité et dont les infractions environnementales manifestes sont restées impunies à ce jour.

Le collectif Vivons Ensemble dénonce la gestion du chantier, les activités illégales de ses prestataires, la position et les propos du responsable de l'administration qui a la gestion de la carrière sous son autorité, tenus notamment dans l'édition du samedi 3 avril dernier du journal quotidien l'Avenir.

## Les constats :

Vivons Ensemble dénonce :

- La conduite d'un chantier public sans autorisation ni permis
- La description parcellaire et fallacieuse du projet dans la demande de permis du 21 janvier dernier
- L'illégalité des activités des prestataires de la carrière
- L'opacité des contrats et conventions et les contradictions manifestes des documents déposés
- De nombreuses infractions environnementales exécutées en connaissance de cause :
  - La modification d'affectation de zones au plan de secteur
  - La modification du relief de la Région wallonne
  - L'abattage d'arbres en zone forestière
  - L'érection d'un terril
  - L'annexion d'une zone agricole par un merlon de terre 100.000 M3 de terres
  - Le déclenchement de tirs de mine sans permis ni autorisation
- De nombreuses infractions au code de la route restées impunies
- L'usage d'explosifs sans autorisations
- Le défaut de prévention des autorités de police quant à l'absence d'autorisation des tirs de mine à quelques dizaines de mètres d'habitations.
- La mise en danger de la sante d'autrui
- La légèreté, l'imprécision, les omissions et les contradictions des documents officiels déposés.
- La confusion entretenue entre les rôles et responsabilités du donneur d'ordre et de ses prestataires
- L'absence d'exemplarité d'un dossier public qui devrait servir de projet-témoin dans une industrie carrière qui peine à trouver une méthode pour vivre ensemble avec ses riverains.
- Enfin, les graves risques de précédents et de jurisprudence ainsi créés vis-à-vis des industriels carriers par l'obstination et le déni de quelques-uns.

[Cliquez sur la photo pour accéder à la vidéo](#)

Tir de découverte du 27-04-2020 sans autorisation ni permis – Un projet sans nuisances ?



## **La demande**

**Vivons Ensemble demande aux Ministres compétents et aux instances hiérarchiques de l'Administration :**

- 1. D'obtenir la publication de l'ensemble des actes, conventions ou marchés publics passés avec des prestataires dans le cadre de l'exploitation actuelle de la carrière.**
- 2. D'obtenir des prestataires qu'ils communiquent leurs autorisations et leur permis relatifs aux travaux qu'ils effectuent sur le site et aux abords de celui-ci.**
- 3. De procéder à un audit sur la réalité et la conformité de la demande de permis du 21 janvier par rapport aux activités qui s'y déroulent actuellement et d'en publier les conclusions.**
- 4. De suspendre temporairement toute activité d'extraction et de découverte jusqu'à la fin de l'instruction des fonctionnaires délégué et technique et durant la période de recours qui ne manquera pas de s'ouvrir ensuite.**
- 5. De mettre un terme à l'impunité dont bénéficie la carrière de Gore, ses responsables et ses prestataires : un régime qui nuit gravement à l'image de la Région wallonne, qui interpelle les riverains dans la capacité de cette dernière à s'imposer ses propres lois et règlements et qui ouvre en Wallonie une jurisprudence du « non-droit » au profit des acteurs du secteur carrier.**
- 6. Enfin de procéder à un audit neutre et contradictoire du banc rocheux, objet des travaux en cours, afin de déterminer la quantité de pierre de très haute qualité qui subsiste aujourd'hui sur le site et de confirmer que les nombreuses explosions qui s'y sont déroulées n'ont pas affecté la qualité de ces actif précieux.**

**La carrière de Gore et ses activités de taille de pierre artisanale au bénéfice des édifices publics de la Région wallonne a toute sa légitimité dans l'espace public. Elle est un atout et un actif économique, culturel, didactique et pédagogique pour la région toute entière et pour la commune d'Andenne et ses habitants. Nous souhaitons que ce statut soit préservé.**

## **Vivons Ensemble est un collectif citoyen**

Vivons Ensemble ([www.vivonsensemble.be](http://www.vivonsensemble.be)) est l'émanation d'un collectif citoyen regroupé en ASBL représentant les signatures de plus de 1250 personnes qui se sont mobilisées en à peine quelques jours pour s'exprimer contre plusieurs projets de carrière dans leur région.

Ses actions sont la réaction légitime et coordonnée d'habitants des villages de Sclayn, Namèche, Bonneville, Thon-Samson et Goyet face à des demandes de permis d'extraction et d'exploitation carrières dont les descriptions ont été intentionnellement minimisées par leurs auteurs respectifs afin de bénéficier d'un régime d'autorisation de « classe 2 », rapide et favorable, au mépris de la réalité.

Vivons ensemble dénonce le comportement et les méthodes des candidats exploitants qui entreprennent leurs travaux avant même d'en avoir déposé les demandes et sans la moindre autorisation.